

p → c → n

FONDS DE SOUTIEN COMPLÉMENTAIRE À LA PRODUCTION
MIND THE GAP

PÔLE DE CRÉATION NUMÉRIQUE

QUAI ERNEST-ANSERMET 20,
1211 GENEVE

I. LE FONDS

MIND THE GAP

LE FONDS MIND THE GAP EST UN PROJET-PILOTE QUI A POUR OBJECTIF DE RENFORCER LES CONDITIONS FINANCIÈRES ET SALARIALES DANS LESQUELLES SONT RÉALISÉS LES PROJETS CULTURELS NUMÉRIQUES.

Il intervient en complément de financements déjà obtenus par les bénéficiaires dans la **phase de production**, afin de sécuriser leur projet dans le respect des exigences artistiques, créatives et technologiques données. Il peut aussi être activé en cas de changements technologiques majeurs lors de la phase de production d'un projet.

Le fonds Mind the Gap a été monté par le Pôle de création numérique grâce à des financements privés. Les soutiens octroyés prennent la forme de dons et ne doivent pas être confondus avec des subventions.

II. QUI, QUOI?



CRÉATRICES/
CRÉATEURS INDÉPENDANT · E · S



DESIGNERS

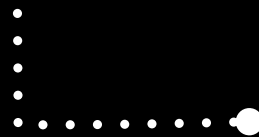
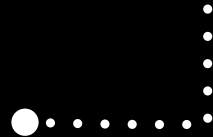


BÉNÉFICIAIRES



SOCIÉTÉS
DE PRODUCTION

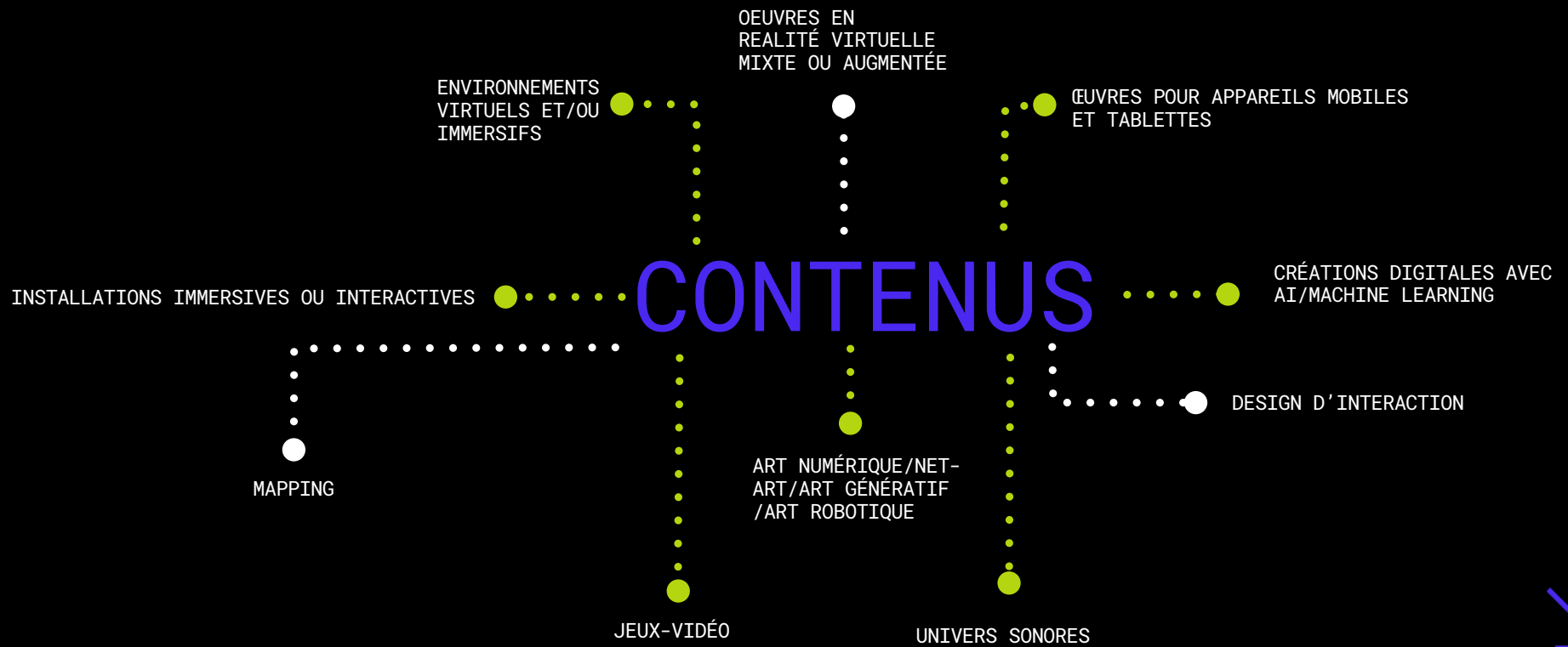
PRODUCTRICES/ PRODUCTEURS
INDÉPENDANT · E · S



ARTISTES
NUMÉRIQUES

NB UNIQUEMENT
DOMICILIÉS DANS
LES CANTONS DE
GENÈVE, VAUD
ET DU VALAIS





PCN

IV.DOTATION & CALENDRIER

pcn

400'000.-

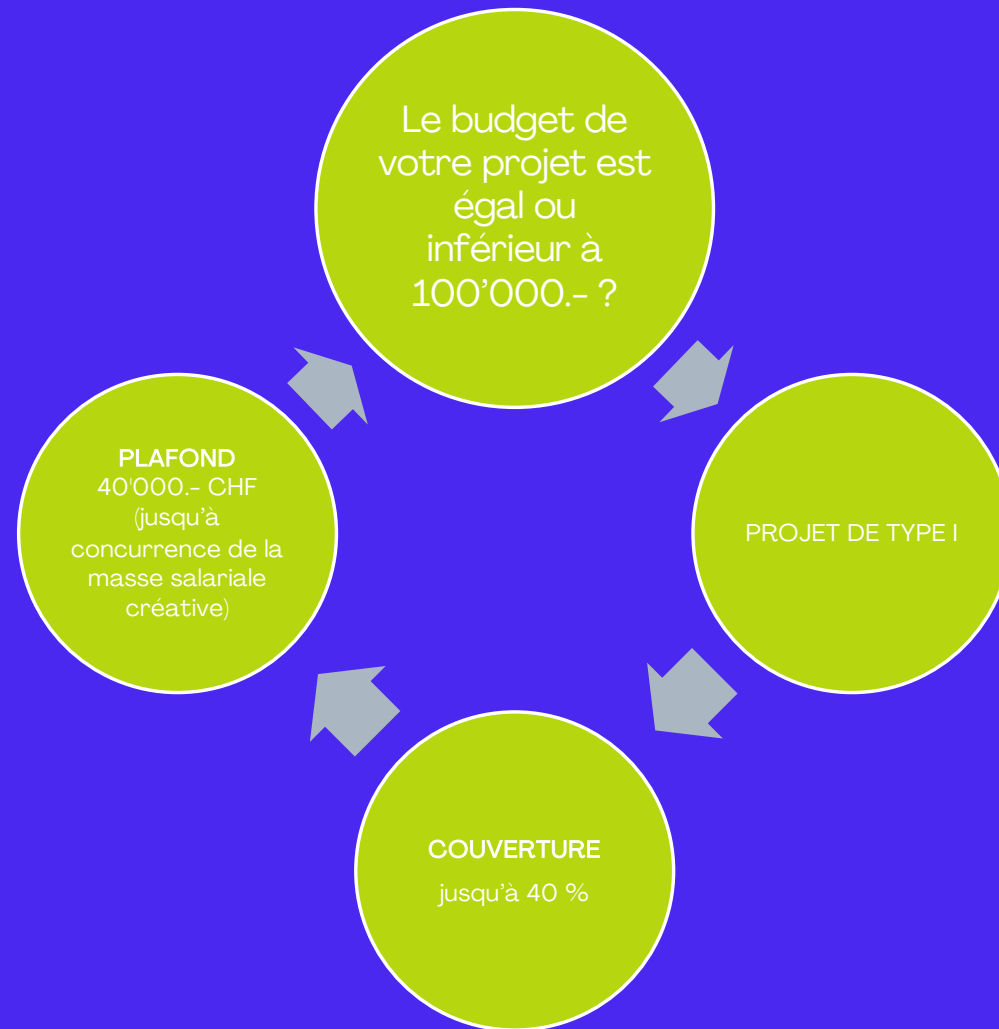
QUATRE SESSIONS DE FINANCEMENT, SOIT UNE PAR TRIMESTRE. LES SOUTIENS OCTROYÉS SONT DES DONATIONS INCESSIBLES.

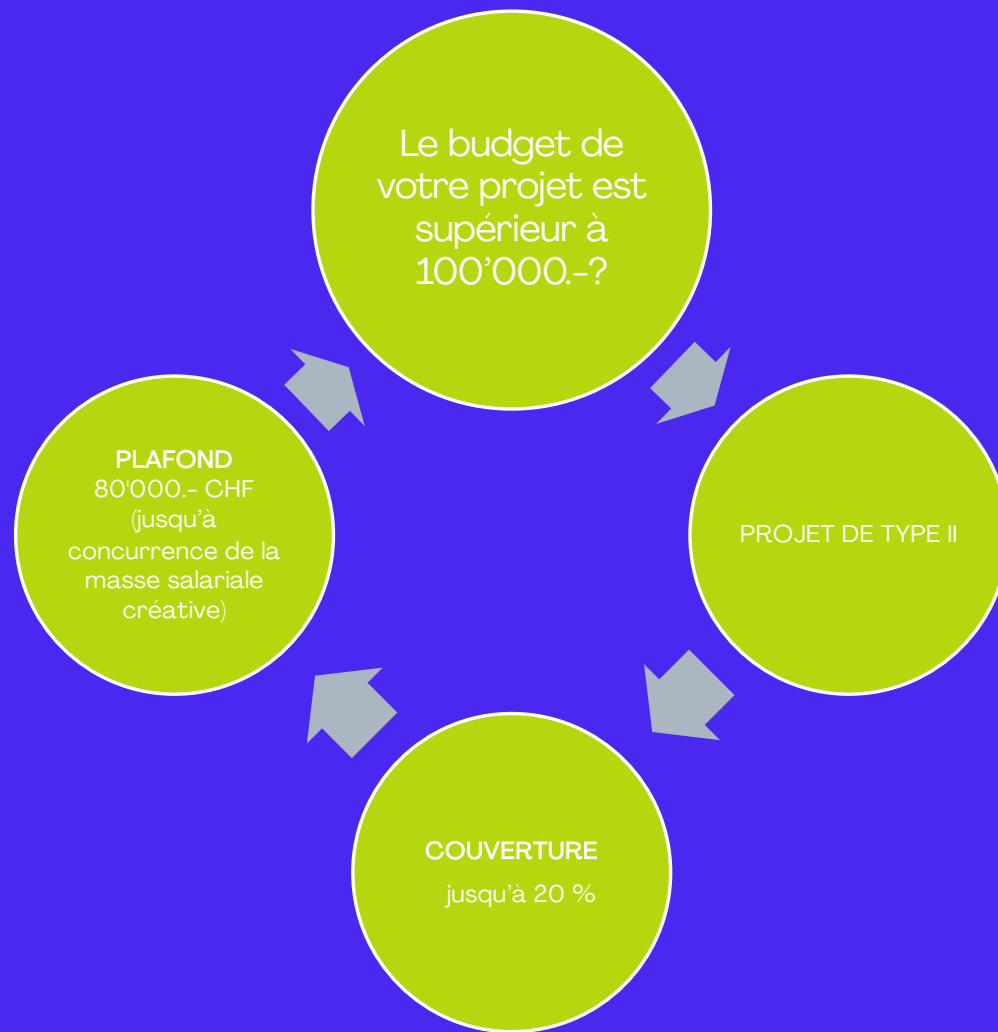
CALENDRIER 2024-2025

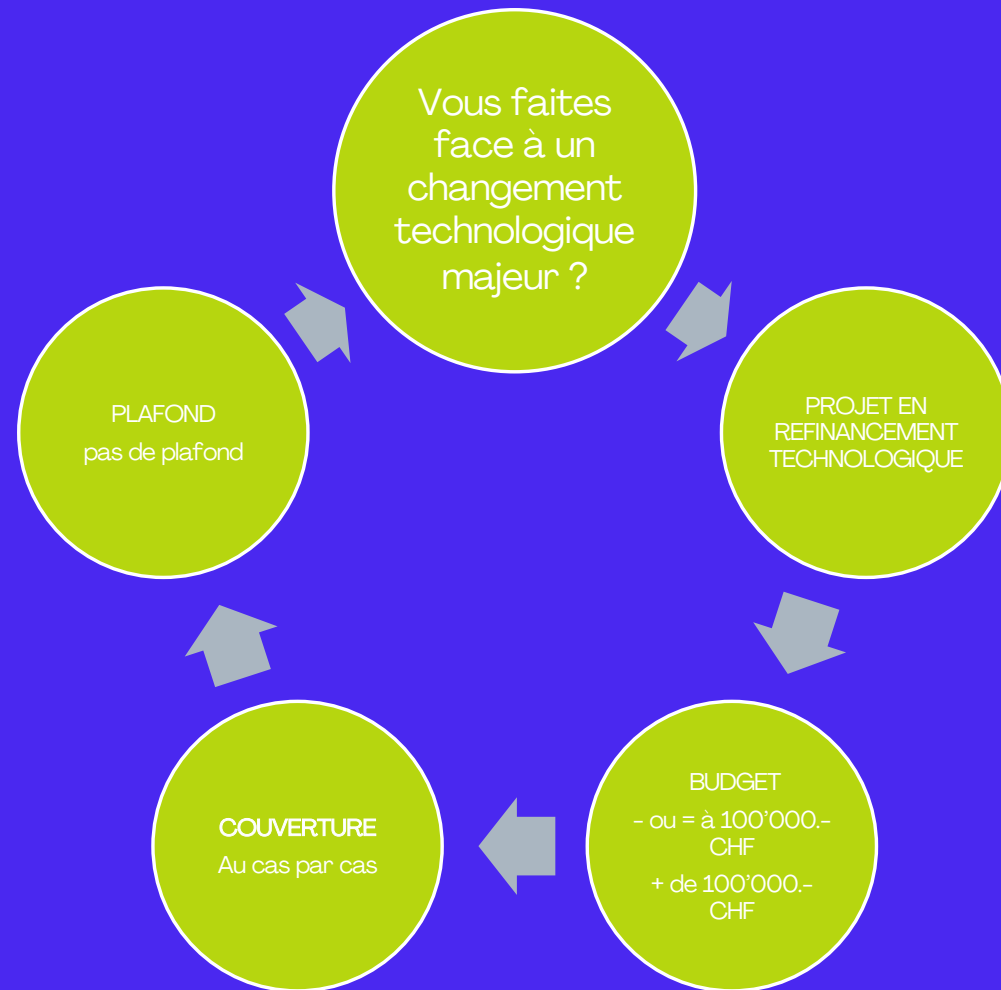
- 1^{ère} session : projets soumis jusqu'au mardi 17 décembre 2024
- 2^e session : projets soumis jusqu'au mardi 18 mars 2025
- 3^e session : projets soumis jusqu'au mardi 17 juin 2025
- 4^e session : projets soumis jusqu'au mardi 16 septembre 2025

LES DEMANDES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉES EN TOUT TEMPS ET SERONT TRAITÉES COMME CI-DESSUS.

V. MONTANTS ET PLAFONDS







VI. DEMANDE ET TRAITEMENT

ETAPES DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

1ère étape : « Préparation de la demande »

- Prendre connaissance du règlement
- Vérifier l'éligibilité de votre demande: ai-je bien reçu des soutiens pour la phase de production de mon projet, suis-je indépendant, est-ce que je perçois déjà un soutien structurel?
- Si éligible: réunir les documents nécessaires à la demande et calculer le montant de la demande (plafond selon budget et masse salariale créative)

2^e étape : « Dépôt de la demande »

- Se rendre sur le portail en ligne sur le site polnum.ch
- Compléter le formulaire
- Joindre à la demande les éléments suivants :
 - > **le dernier dossier de production complet**, tel qu'il a été soumis à la dernière entité ayant accordé son soutien ainsi que toutes les confirmations de soutien préalablement reçues;
 - > le formulaire complété «Déclaration des salaires des postes créatifs»

ETAPES DE TRAITEMENT DE LA DEMANDE

3^e étape : « Évaluation »

Projets de type I et projets en refinancement technologique :

- Évaluation technique : l'expertise porte sur les aspects administratifs, financiers et technologiques du projet.

Projets de type II :

- Évaluation technique : l'expertise porte sur les aspects administratifs, financiers et technologiques du projet.

- Évaluation artistique: l'expertise porte sur l'originalité et la valeur artistique du projet.

4^e étape : « Décision »

En cas d'expertise favorable, le ou la bénéficiaire est informé-e par courriel. Par la suite, une convention d'octroi de don est signée entre le ou la bénéficiaire et l'organisme de soutien. Elle précise les conditions d'utilisation du don et les documents à restituer au Pôle au terme du projet.

En cas d'expertise non favorable, le ou la bénéficiaire est informé-e par courriel. Les projets peuvent être déposés deux fois. NB: les décisions d'octroi ou de refus d'une donation ne peuvent faire l'objet d'aucun recours.

EXEMPLE PROJET DE TYPE I

VOUS AVEZ UN PROJET D'INSTALLATION INTERACTIVE AVEC UN BUDGET DE 40'000.-. VOTRE PROJET A ÉTÉ SOUTENU EN PRODUCTION PAR UNE COLLECTIVITÉ PUBLIQUE SUISSE À HAUTEUR DE 20'000.- ET EST COPRODUIT PAR UN MUSÉE SUISSE À HAUTEUR DE 5'000.-. L'ENSEMBLE DES SALAIRES CRÉATIFS SUR CE PROJET SE MONTE À 14'000.-.

Votre projet est éligible.

Calcul du plafond maximum: 40% de 40'000.- soit 16'000.-.

Plafond salarial: 14'000.-.

Montant maximum du soutien «Mind the Gap»: 14'000.-.

EXEMPLE PROJET DE TYPE II

VOUS AVEZ UN PROJET D'ŒUVRE IMMERSIVE AVEC UN BUDGET DE 300'000.-. VOTRE PROJET A ÉTÉ SOUTENU EN PRODUCTION PAR CINÉFOROM ET LA SRG SSR À HAUTEUR 150'000.- ET EST COPRODUIT PAR UNE SOCIÉTÉ DE PRODUCTION ETRANGÈRE À HAUTEUR DE 70'000.-. L'ENSEMBLE DES SALAIRES CRÉATIFS SUISSES SUR CE PROJET SE MONTE À 55'000.-.

Votre projet est éligible.

Calcul du plafond maximum: 20% de la part suisse du budget (soit $300'000.- - 70'000.- = 230'000.-$) soit 46'000.-.

Plafond salarial: 55'000.-.

Montant maximum du soutien «Mind the Gap»: 46'000.-.

EXEMPLE PROJET EN REFINANCEMENT TECHNOLOGIQUE

VOUS AVEZ UN PROJET DE JEU VIDÉO AVEC UN BUDGET DE 450'000.-. VOTRE PROJET EST FINANCÉ MAIS VOUS CONSTATEZ PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION QU'UNE NOUVELLE FONCTIONNALITÉ MISE SUR LE MARCHÉ VOUS PERMETTRAIT DE RENDRE VOTRE JEU COMPATIBLE AVEC UNE PLATEFORME DE DIFFUSION EN PLEIN ESSOR. LE KIT DE DÉVELOPPEMENT COÛTE 30'000.- MAIS VOS IMPRÉVUS ONT FONDU JUSQU'À HAUTEUR DE 10'000.-.

Votre projet est éligible.

Vous démontrez la pertinence de la fonctionnalité à travers un court dossier de présentation, pour une demande de 20'000.-.

Montant estimé du soutien «Mind the Gap»: 20'000.-.

EXEMPLES PROJETS NON ÉLIGIBLES

VOUS AVEZ UN PROJET DE LONG MÉTRAGE QUI UTILISERAIT L'AI COMME PRINCIPALE TECHNIQUE DE PRODUCTION. VOTRE PROJET N'EST PAS ÉLIGIBLE POUR LE FONDS, CAR IL REPOSE SUR L'UTILISATION D'UN OUTIL NUMÉRIQUE DANS UNE PRATIQUE ARTISTIQUE CLASSIQUE ET NON PAS DU NUMÉRIQUE COMME DISCIPLINE ARTISTIQUE EN SOI.

VOUS AVEZ UN PROJET PERSONNEL DE MAPPING QUE VOUS AVEZ PRODUIT EN TRAVAILLANT SUR LE PROJET MAIS SANS AUCUN APPORT DE TIERS. VOTRE PROJET N'EST PAS ÉLIGIBLE À CE STADE, CAR LES RESSOURCES EN PARTICIPATION NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME UN FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS.

VOTRE STRUCTURE EST AU BÉNÉFICE D'UN SOUTIEN D'INNOSUISSE POUR UN PROJET DE RECHERCHE EN MEDIA DESIGN. DANS CE CADRE VOUS PRODUISEZ UNE ŒUVRE NUMÉRIQUE. VOTRE PROJET N'EST PAS ÉLIGIBLE, DANS LA MESURE OÙ LE SOUTIEN D'INNOSUISSE COUVRE DÉJÀ LES SALAIRES DES COLLABORATEURS-CLÉ DU PROJET.